

**Extrait du procès-verbal
de la séance du lundi 15 juin 2026**

Point n° 3 de l'ordre du jour

Préavis n° 39 – Rapport de gestion 2025

vu le préavis municipal n° 39/2021-2026,
ouï le rapport de la commission de gestion,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil général a décidé :

- d'adopter le rapport de gestion 2025 tel que présenté ;
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2025.

**Accepté par : 31 voix pour
0 voix contre
2 abstentions**

Point n° 4 de l'ordre du jour

Préavis n° 40 – Comptes annuels 2025

vu le préavis municipal n° 40/2021-2026,
ouï le rapport de la commission de gestion,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil général a décidé :

- d'adopter les comptes annuels 2025 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 102'343.11 ;
- de donner décharge à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal pour leur gestion de l'exercice 2025.

**Accepté par : 33 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis n° 41 – Indemnités pour la législature 2026-2031 des membres du Bureau, des commissions du Conseil général et de la Municipalité

Amendements

La Municipalité demande un amendement pour retirer du corps et des conclusions du préavis les indemnités de départ des membres de la Municipalité.

Accepté par 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

La Municipalité demande un amendement pour rectifier, dans les conclusions du préavis, le montant de la rétribution du ou de la secrétaire du Conseil général de CHF 450.- par CHF 500.-, conformément au montant figurant dans le corps du préavis.

Accepté par 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

vu le préavis municipal n° 41/2021-2026,
ouï le rapport de la commission des finances,
ouï le rapport de la commission ad hoc,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil général a décidé :

- d'accepter le préavis n°41/2021-2026 amendé par la Municipalité ;
- de fixer la rétribution du ou de la Secrétaire du Conseil général à CHF 500.- forfaitaire par séance ;
- de supprimer les supprimer les indemnités de départ des membres de la Municipalité ;
- de fixer toutes les autres indemnités telles que présentées dans le préavis.

**Accepté par : 31 voix pour
1 voix contre
1 abstention**

Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis n° 42 – Arrêté d'imposition 2027

vu le préavis municipal n° 42/2021-2026,
ouï le rapport de la commission des finances,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil général a décidé :

- d'adopter l'arrêté d'imposition 2027 tel que présenté et défini dans le formulaire annexé.

**Accepté par : 31 voix pour
0 voix contre
2 abstentions**

Burtigny, le 15 juin 2026

La présidente



Isabelle Court



La secrétaire



Stéphanie Ponthus